

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 octobre 2022

D'ORIENTATION ET DE PROGRAMMATION DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR - (N° 343)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL732

présenté par
M. Boudié, rapporteur

ARTICLE 5

I. – À l'alinéa 5, après le mot :

« critiques »,

insérer le mot :

« à ».

II. – En conséquence, procéder à la même insertion aux alinéas 6, 16 et 20.

III. – En conséquence, à la première phrase de l'alinéa 9, après le mot :

« critique »,

insérer le mot :

« à ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.